

**AÉRODROME DE
DIEPPE-SAINT-AUBIN
(LFAB)
PROJET
PLAN DE SERVITUDES
AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT**

A1 - PLAN D'ENSEMBLE

Numéro	Echelle	Date
PSA_A1_STAC_ESSOP_(LFAB)_1	1 : 25 000	02 / 2023

Approuvé par décret/arrêté (inter)ministériel en date du

Caractéristiques techniques de base :

Altitude de référence de l'aérodrome : 104.80 m. NGF

Piste revêtue :
Code de référence de la piste QFU 13R/31L : 2A
Procédure d'atterrissage : approche classique

Piste non revêtue :
Code de référence de la piste QFU 13L/31R : 1A
Procédure d'atterrissage : à vue de jour

Légende :

- Bornes de repérage de l'axe de la piste
 - Piste revêtue (820 m x 30 m)
 - Piste non revêtue (650 m x 60 m)
 - Limites des dégagements
 - Intermédiaire de la servitude
 - 0.00 Cote altimétrique en mètres NGF
 - COMMUNE Nom de la commune
 - Limites de communes
 - ▲ Adaptation ponctuelle
 - ▲ Obstacles perçant les servitudes
- Système de projection : Lambert 93

Communes touchées par les servitudes aéronautiques

ANNEVILLE-SUR-SCIE
ARQUES-LA-BATAILLE
AUBERMESNIL-BEAUMAIS
COLMESNIL-MANNEVILLE
DIEPPE
HAUTOT-SUR-MER
MANEHOUILLE
MARTIGNY
MARTIN- EGLISE
OFFRANVILLE
ROUXMESNIL-BOUTEILLES
SAINT-AUBIN-LE-CAUF
SAINT-AUBIN-SUR-SCIE
SAUQUEVILLE
TOURVILLE-SUR-ARQUES
VARENGEVILLE-SUR-MER

